

État de l'argenterie des églises de Bonneval, lors de la séance du 16 pluviôse an II (4 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie des églises de Bonneval, lors de la séance du 16 pluviôse an II (4 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 274;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34714_t1_0274_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Citoyen,

Tu vas à Paris, présente-toi à la Convention et offre lui de la part du républicain Lemer cier de la paroisse de notre ville, une paire de boutons en argent et un assignat de 5 l. Ce citoyen a déposé ces effets en nos mains, il les destine au soulagement de la brave armée qui a reconquis Toulon. Fais les démarches nécessaires pour que le vœu de Lemer cier soit rempli ».

HALLOT, DUBOSC, LESANNIER, LANDRYOT (*secrét.*).

13

Les citoyens Bergeron et Barbot, députés, l'un de l'administration, l'autre de la société populaire de Châteaudun, déposent sur l'autel de la Patrie 133 marcs d'argenterie, dont une partie provient de dons patriotiques; ils rappellent qu'il y avoit été précédemment déposé 1075 marcs. Ils félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste (1).

La Convention nationale décrète la mention honorable de ces dons et l'insertion au bulletin (2).

[S. l. n. d.] (3)

« Représentants du peuple français,

Nous nous présentons devant vous au nom de

l'administration du district et de la société populaire de la commune de Châteaudun régénérée : depuis leur régénération, les lumières de la raison se sont propagées avec rapidité dans toute l'étendue du district, des temples lui ont été élevés, bientôt elle en aura seule. Les temples de la Raison n'ont besoin d'autres ornements que de l'amour de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, du culte des vertus; le vain éclat de l'argent et de l'or offusqueroit ces yeux d'hommes raisonnables et républicains; nous venons de remettre sur l'autel de la patrie 133 marcs d'argenterie dont une partie provient de dons patriotiques; 1075 y avoient été déposés auparavant. Au moment où des temples s'élèvent à la raison, où son règne commence celui des tyrans finit pour jamais et la révolution ne peut plus rétrograder. Hommes de la Montagne, hommes grands et libres, restez à un poste que vous occupez si dignement, restez y pour consolider le bonheur des François, pour jouir du plaisir de voir les François libres et heureux par vos soins, la plus douce des récompenses est au fond du cœur de l'homme qui a rendu heureux un grand nombre d'autres hommes ».

BERGERON (*envoyé par l'administr.*),
BARBOT (*envoyé par la Sté popul.*).

[Argenterie provenant des églises de Bonneval, remise au district le 6 pluv.]

SAVOIR	marcs	onces
8 calices et 8 patènes pesant	31	6
6 ciboires pesant	9	2
6 soleils pesant	17	6
5 custodes pesant	1	2 1/2
11 vases à huile, un reliquaire et une fleur de lys pesant	5	3
TOTAL	65	3 1/2

[Autre état, daté du 8 pluv. et signé des administr. du district de Châteaudun] (4)

Noms des personnes ou établissements	Désignation et nombre de pièces	Poids		
		Marcs	Onces	Gros
Eglise de St-Jean	9	17	6	2
Le citoyen Coustol	2	1	6	2
Chappelle de la Boissière	2	1	6	6
Eglise du petit Couvent de St-Jean	2	3	3	
Eglise de la Paroisse du Mée	1	7	3	
Eglise de la Paroisse de Bulou	10	7	2	
L'abbé Courtoisnon (5)	47	14	3	
Le Citoyen Patameillé	4	6	4	
La Citoyenne Besnier d'Arrou	18	7	1	4
TOTAL	95	67	4	2

(1) P.V., XXXI, 12.

(2) Bⁱⁿ, 16 pluv.

(3) C 291, pl. 921, p. 7 à 12.

(4) Signé Rougedemontant, Frémont, Lenain, Da-

zard, Carougeau, Navier, Fousset (agent nat.), Fraxcelle aîné (secrét.), Ibry fils.

(5) Prêtre déporté, il avait enterré l'argenterie dans son jardin.